

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

PROJET DE BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2023. BUDGET PRINCIPAL. ADOPTION

Séance du 15 décembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le quinze décembre à 18H30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, Maire.**

Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Pouban, M Joussaume, Mme Fize, M Tartary, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, Mme Berbis, M Mallein, M Morisset, Mme Laplace, Mme Martin, M Grémy, Mme Ersin, M Deau, Mme Bernier, M Mangon, Mme Courrèges, Mme Picard, M Acquaviva, M Hélaudais, Mme Guillot

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

Mme Feytout-Perez à M Joussaume
Mme Rigaud à Mme Durand
Mme Pomi à Mme Pouban
M Croizet à M Royer
Mme Vaccaro à Mme Picard
M Bessière à Mme Courrèges
M Augé à M Acquaviva

Secrétaire de séance : Mme Véronique Durand.

La séance est ouverte,

Délibération du : 15 décembre 2022
Rendue exécutoire le : 19 décembre 2022
Publiée le : 19 décembre 2022

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

Délibération du conseil municipal

Séance du 15 décembre 2022

PROJET DE BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2023. BUDGET PRINCIPAL. ADOPTION

M Bernard Cases, Adjoint au Maire délégué Finances, ressources humaines et population, présente le rapport suivant.

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M57 et après avoir débattu des orientations budgétaires pour 2023 lors du Conseil Municipal du 9 novembre 2022,

Le Budget Primitif du budget principal pour l'exercice 2023 s'équilibre comme suit :

	Chapitres budgétaires	Dépenses		Chapitres budgétaires	Recettes	
		Réelles	Ordre		Réelles	Ordre
Fonctionnement	011 – Charges à caractère général	9 947 752,00		013 – Atténuation de charges	120 000,00	
	012 – Charges de personnel	25 045 741,00		70 - Produits des services, du domaine...	3 756 325,00	
	014 – Atténuation de produits	410 300,00		73 – Impôts et taxes	3 718 233,00	
	65 – Autres charges de gestion courante	4 082 584,00		731 – Fiscalité locale	28 095 595,00	
	66 - Charges financières	199 798,00		74 – Dotations et participations	6 571 677,00	
	67 – Charges exceptionnelles	8 000,00		75 – Autres produits de gestion courante	1 141 711,00	
	023 – Virement à la section d'investissement		2 527 927,67	76 – Produits financiers	2 600,00	
	042 – Opérations d'ordre entre sections		1 901 633,33	042 – opérations d'ordre entre sections		717 595,00
	Total	39 694 175,00	4 429 561,00	Total	43 406 141,00	717 595,00
	Total de la section de fonctionnement	44 123 736,00		Total de la section de fonctionnement	44 123 736,00	
Investissement	20 – Immobilisations incorporelles	111 390,00		13 – Subventions d'investissement	312 121,00	
	204 – Subventions d'équipement versées	981 005,00		16 – Emprunts et dettes assimilées (dont 165)	7 465 592,00	
	21 – Immobilisations corporelles	8 703 317,42		10 – Dotations, fonds divers et réserves	1 961 821,00	
	23 – Immobilisation en cours	1 950 000,00		27 – Autres immobilisations financières	225 121,42	
	16 – Emprunts et dettes assimilées	2 085 909,00		024 – Produits des cessions d'immobilisations	165 000,00	

27 – Autres immobilisations financières	10 000,00		021 – Virement de la section de fonctionnement		2 527 927,67
040 - Opérations d'ordre entre sections		717 595,00	040 - Opérations d'ordre entre sections		1 901 633,33
041 - Opérations patrimoniales		170 000,00	041 - Opérations patrimoniales		170 000,00
Total	13 841 621,42	887 595,00	Total	10 129 655,42	4 599 561,00
Total de la section d'investissement	14 729 216,42		Total de la section d'investissement	14 729 216,42	
Total du BP 2023	58 852 952,42		Total du BP 2023	58 852 952,42	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Adopte tel qu'annexé à la présente délibération, le Budget Primitif pour l'exercice 2023 du budget principal de la Commune qui s'équilibre comme ci-dessus.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **31 POUR, 7 CONTRE et 1 ABSTENTION(S)**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles
le 15 décembre 2022
pour expédition conforme
Le maire,




Stéphane Delpeyrat

La secrétaire de séance,



Véronique Durand

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



**RAPPORT DE PRÉSENTATION
DU BUDGET PRIMITIF
POUR L'EXERCICE 2023**

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 DÉCEMBRE 2022**

Introduction

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) s'est tenu lors de la séance du Conseil Municipal du 9 novembre 2022.

Les éléments budgétaires structurants pour 2023 tant sur le plan national que sur le plan local ont ainsi été évoqués.

Le budget primitif pour 2023 que nous examinons aujourd'hui constitue la déclinaison concrète et chiffrée du DOB.

Ce budget 2023 est le 3ème de la mandature, et le premier à être élaboré dans le cadre de la norme comptable M57.

Comme annoncé dans le rapport d'orientations budgétaires, le budget primitif 2023 de la Ville reprend les priorités définies par la Municipalité et les déploie dans des actions concrètes :

Le domaine social et des solidarités est une priorité du mandat et se décline à la fois dans les autres domaines ci-dessous mais aussi dans les dispositifs mis en place par le CCAS. Cela se matérialise en 2023 par la création d'un centre de santé destiné à favoriser l'accès aux soins et à mener des actions de prévention, l'ouverture d'un restaurant solidaire, le développement de la communication relative aux aides existantes (accès aux droits), le renforcement du Programme d'Intérêt Général en faveur du logement et l'abondement de la surcharge foncière.

De même, le plan d'actions égalité sera poursuivi avec la mise en œuvre du dispositif « Angela », le programme mini S Egalité avec le collège F. Mauriac ou encore le projet tutoré Science po Bordeaux - ENSAP pour l'aménagement des espaces publics.

- La transition écologique : C'est un élément essentiel de ce budget 2023. Il confirme les engagements de la ville et un effort significatif pour accélérer l'adaptation aux défis environnementaux. Ainsi, la Ligne Verte en investissement sera portée à 3,9 millions d'euros en 2023, loin des 1,4 millions d'euros qui étaient prévus en 2020 lors de l'adoption de l'AP/CP (Autorisation de Programme / Crédits de Paiement). Cet effort financier sera focalisé sur la mise en œuvre du Programme de Sobriété Énergétique présenté dans le Rapport d'Orientation Budgétaire 2023, et tout autant sur l'isolation des bâtiments, le déploiement des LEDs, le photovoltaïque, le remplacement énergétique ou encore le lancement des études pour un nouveau réseau de chaleur. L'ouverture du Domaine du thil permettra aussi de renforcer notre action pour l'accès à la « Nature en ville » complétant ainsi les actions de plantations dans la ville. Des actions concrètes éco responsables seront aussi déployées : La distribution aux administrés de matériel nécessaire à la préservation de la biodiversité, la sensibilisation à la lutte contre la précarité énergétique en lien avec le CCAS, la sensibilisation dans les écoles, la réalisation d'un inventaire faunistique et floristique, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la proposition de davantage de denrées alimentaires bio ou émanant de fournisseurs locaux ou encore le déploiement de bornes à mégots.

- L'éducation, la jeunesse et la petite enfance : Il s'agira tout d'abord de travaux importants dans les écoles avec notamment l'école de Cérillan à la suite des groupes de travail réalisés en 2022 et l'école Montaigne. 2023 sera aussi l'année de réalisation d'une belle aire de jeux à Feydit répondant ainsi aux demandes exprimées par les familles. A noter aussi la réalisation des études de maîtrise d'œuvre en vue de la construction de la Maison de la petite enfance, le développement du label écolo-crèche, le déploiement du plan numérique dans les écoles, le soutien aux projets scolaires en matière culturelle, l'organisation d'un évènement autour de

l'éducation (dans le cadre du Projet Éducatif Territorial), la réalisation des chantiers jeunes, le dispositif de participation des jeunes ou encore la mise en place d'ateliers de sensibilisations dans les établissements scolaires avec notamment le développement des « midis d'Hasti ».

- La culture : Il faut également noter sur ce budget le développement de la programmation estivale, la nouvelle programmation de spectacles dans la salle Georges Brassens, le renforcement des rendez-vous culturels de proximité, le développement des actions des Médiathèques (club ado, podcast...) mais aussi le remplacement du projecteur numérique d'une des salles du cinéma du Carré.

2023 sera aussi l'année de réalisation des travaux de réfection de la salle Louise Michel, pour 1 Million d'euros en faveur des associations, ainsi que la réhabilitation et extension des tribunes du stade de Gajac, ainsi que de nombreux travaux sur notre patrimoine. Nous pouvons aussi noter la réalisation des engagements de la ville avec l'ouverture de la Maison des associations et de la citoyenneté à Pierre Mendès France et la réalisation des budgets participatifs avec les citoyens.

Enfin, la Ville réaffirme sa volonté de préserver la tranquillité et la sécurité publique, dans la continuité de ce qui a déjà été fait en 2022, avec le recrutement de trois policiers municipaux supplémentaires, d'une unité cynophile, et avec l'installation de caméras dédiées au stationnement.

Des contraintes extérieures viennent peser sur ce budget 2023 :

- Le conflit entre l'Ukraine et la Russie ainsi que les tensions internationales entraînent une augmentation des prix à des niveaux historiquement élevés. Ainsi, certains secteurs sont fortement touchés par cette inflation. C'est le cas de l'énergie, des consommables (petites fournitures, papiers, denrées alimentaires) ou bien encore des matériaux de construction (acier, aluminium, tuiles...).
- Les mesures réglementaires, notamment la revalorisation du point d'indice de la fonction publique appliquée en 2022, impactent les dépenses de personnel. En effet, sur une année pleine, cette décision entraîne un surcoût de l'ordre de + 700 000 €.
- La situation sociale reste instable du fait du contexte sanitaire et de l'épidémie de Covid toujours présente.

Malgré ces contraintes, le budget 2023 a été construit sans procéder à une hausse des taux d'imposition et la Ville met en œuvre des stratégies pour compenser les augmentations de prix. C'est le cas notamment avec l'instauration d'un plan de sobriété énergétique dont la finalité consiste à réduire d'environ 8 à 10 %, le niveau de consommation de la Ville.

1. Les grandes masses budgétaires

Le budget de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles représente un volume total de crédits de **58 852 942 €** en 2023 contre 56 604 358 € en 2022. Cela correspond donc à une augmentation de 2 248 584 € (+3,97%).

Ce montant inclut l'ensemble des opérations comptables y compris les opérations d'ordre, c'est-à-dire ne donnant pas lieu à un encaissement ou un décaissement (comme la constatation des amortissements par exemple).

En ne considérant que les opérations dites « réelles », le total du budget primitif 2023 est de 53 535 796 €.

Le résultat de clôture de l'année 2022 sera intégré lors du vote du budget supplémentaire en 2023, suite au vote du compte administratif 2022.

La balance générale du budget primitif de la Ville pour l'exercice 2023 peut schématiquement être représentée comme ci-après :

Fonctionnement	
Charges de personnel 25 045 741,00 €	Produits des services 3 756 325,00 €
Charges à caractère général 9 947 752,00 €	Fiscalité Locale 28 095 595,00 €
Autres charges de gestion courante 4 082 584,00 €	Impôts et taxes 3 718 233,00 €
Intérêts – 207 798 €	Dotations et participations 6 571 677,00 €
Atténuation de produits – 410 300 €	Autres – 1 264 311
Épargne brute 3 711 966,00 €	
Investissement	
Dépenses d'équipement 11 745 712,00 €	Épargne brute 3 711 966,00 €
Dépenses financières 2 095 909,00 €	Fonds propres 1 961 821,00 €
	Emprunts 7 445 592,00 €
	Autres – 722 242

2. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses et recettes courantes nécessaires aux activités des services de la Ville et permettent de faire fonctionner les services publics communaux.

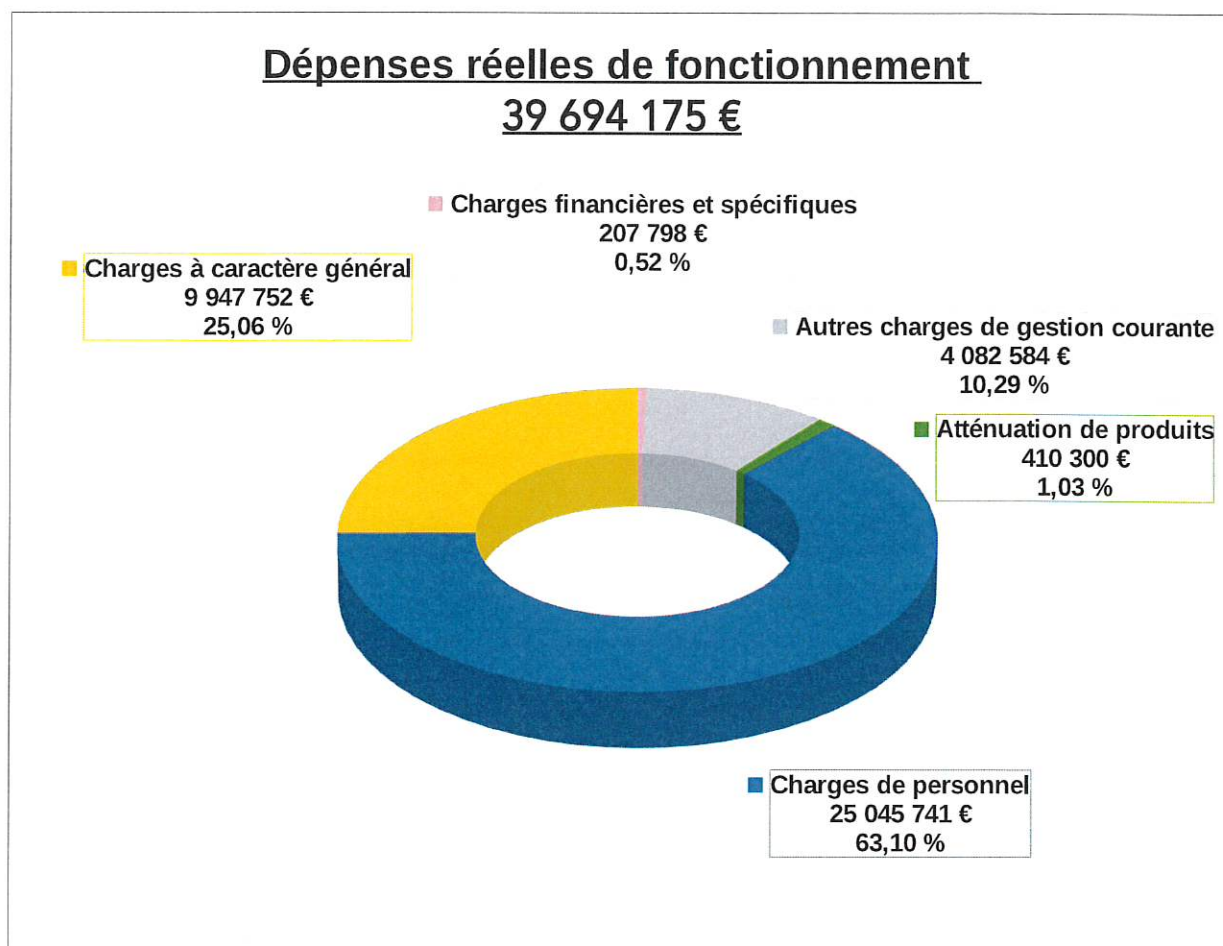
Ainsi, la section de fonctionnement s'équilibre à **44 123 736 €** (opérations réelles et d'ordre).

L'épargne brute, c'est-à-dire la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles est prévue à hauteur de 3 711 966 €. Ce montant est affecté à la couverture des dépenses d'investissement (remboursement du capital de la dette et dépenses d'équipement).

A) Les dépenses de fonctionnement

Le volume global des dépenses réelles prévisionnelles d'un montant de **39 694 175 €** affiche une augmentation de 7,9% par rapport au budget primitif de 2022, notamment en raison du contexte inflationniste et des contraintes réglementaires subies par les collectivités territoriales.

La volonté de la Ville de maintenir un autofinancement adapté impose une vigilance constante sur l'évolution des dépenses de fonctionnement.



- **Charges à caractère général**

Ce chapitre regroupe principalement les dépenses de consommables et petites fournitures, d'énergie et de fluides, les locations, l'entretien du patrimoine, les assurances, les honoraires, les frais de télécommunications, l'ensemble des prestations de service ainsi que les rémunérations d'intermédiaires.

Le chapitre des charges à caractère général est budgété pour **9 947 752 €**. Il est en augmentation de 1 462 956 € par rapport au BP 2022 (soit +17,24%).

En 2023, la principale explication de cette augmentation résulte de la hausse du coût des énergies que la Ville subit déjà en 2022 et qui tend à se poursuivre en 2023. Afin de limiter les dépenses de fluides, la Ville a mis en œuvre un plan de sobriété énergétique qui a pour objectif de réduire d'environ 8 à 10 %, le niveau de consommation de la Ville.

Par ailleurs, les prix des consommables en général sont en forte augmentation. Ainsi, les prix des fournitures tels que le papier ou encore les denrées alimentaires sont fortement touchés par l'inflation.

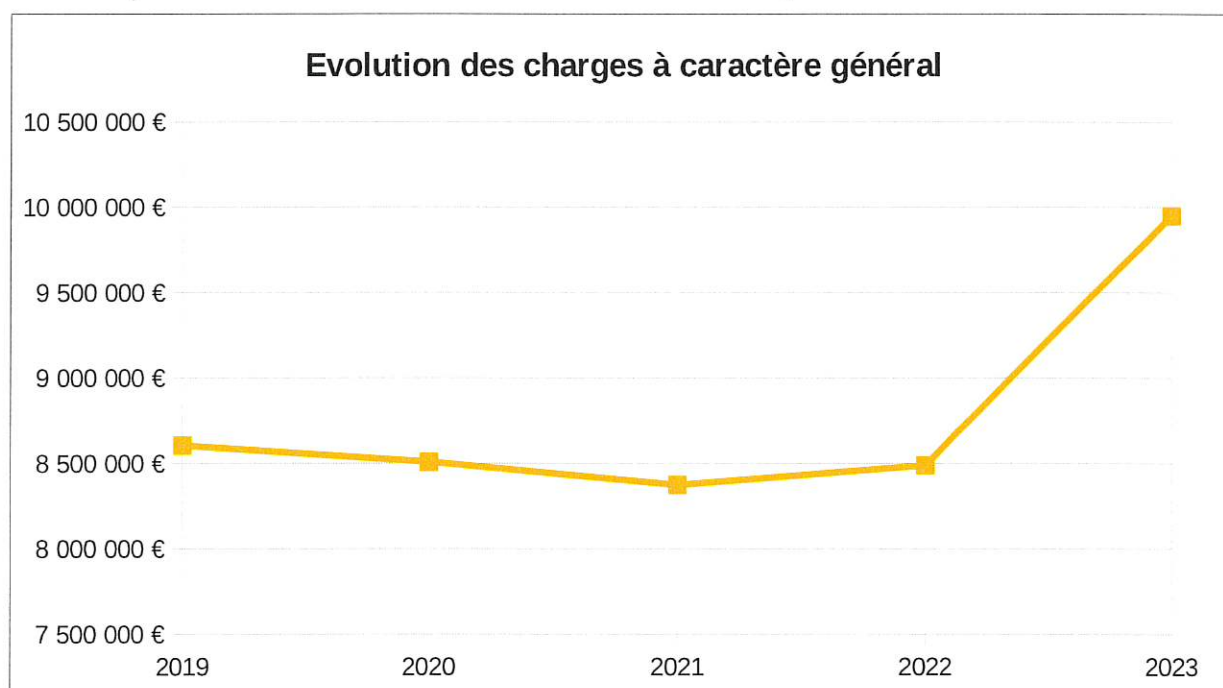
Malgré l'impact important de l'inflation, la Ville entend bien poursuivre ses actions dans le cadre des priorités municipales :

- en matière de culture : enrichissement des programmations de spectacles au niveau de la salle Georges Brassens, renforcement des rendez-vous culturels de proximité, développement des actions des Médiathèques (club ados, projet podcast, jeux seniors)...

- en matière de transition écologique et de développement durable : distribution aux administrés de matériel nécessaire à la préservation de la biodiversité, actions de sensibilisation dans les écoles, déploiement de l'installation des bornes à mégots, actions de lutte contre la précarité énergétique en partenariat avec le CCAS, réalisation d'un inventaire faunistique et floristique...

- en matière de sécurité et de tranquillité : équipement des policiers recrutés durant l'année et création d'une unité cynophile

- dans les domaines sociaux, associations et citoyens : mise en place du dispositif Angela, réalisation d'une étude à propos d'un aménagement urbain inclusif sur le territoire, ouverture du nouvel espace dédié à la Maison des associations et de la citoyenneté.



	BP	Evolution BP/BP
2019	8 602 888,00 €	+4,15 %
2020	8 506 327,00 €	-1,12 %
2021	8 371 419,00 €	-1,59 %
2022	8 486 196,00 €	+1,37 %
2023	9 947 752,00 €	+17,24 %

- **Charges de personnel**

Les charges de personnel sont composées des rémunérations de l'ensemble des agents de la collectivité et des différentes cotisations y afférent.

Avec une inscription au budget primitif 2023 de **25 045 741 €** (premier poste de dépense du budget), ce chapitre connaît une augmentation de 6,55 % par rapport au BP 2022.

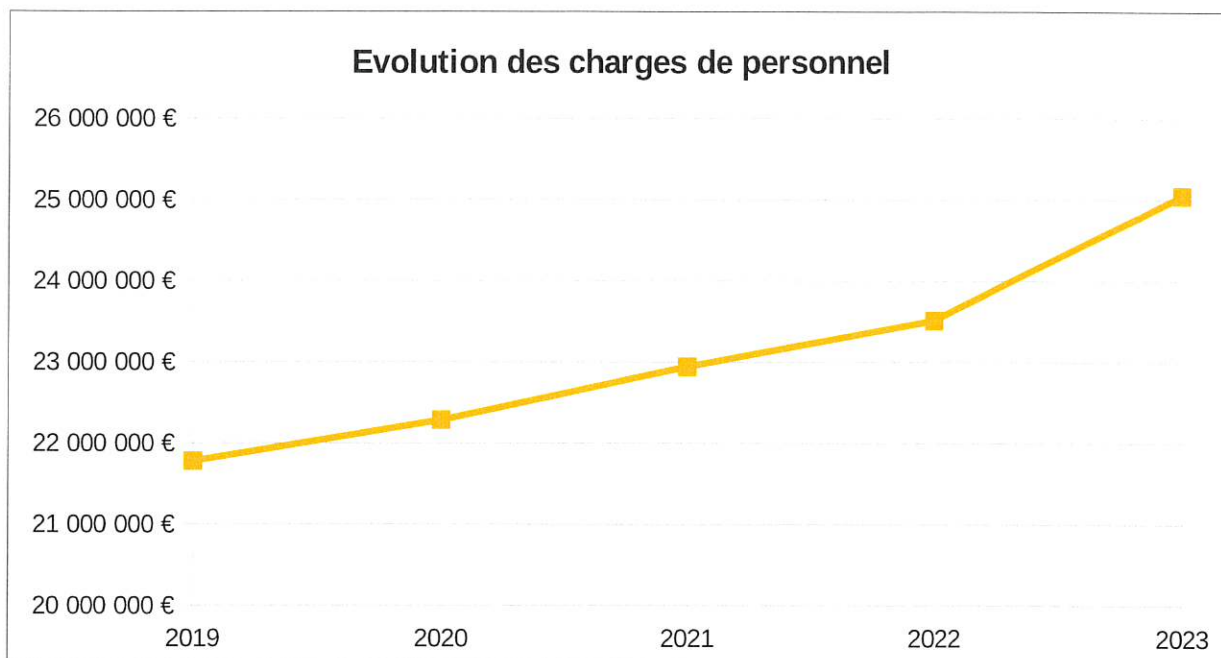
Les charges de personnel sont fortement touchées par les mesures réglementaires appliquées en 2022 mais dont l'impact se ressent en année pleine sur 2023 pour 896 000 €. Il s'agit des mesures suivantes :

- augmentations successives du SMIC,
- augmentation du point d'indice de 3,5 %,
- revalorisation indiciaire de certains personnels de catégorie A de la filière médico-sociale
- reclassement des auxiliaires de puériculture en catégorie B,
- rééchelonnement indiciaire des premiers grades de catégorie B.

Parmi les éléments de variation, on peut citer également l'indicateur GVT (Glissement Vieillesse Technicité) représentant les avancements de grade et d'échelon et correspondant à une enveloppe de 250 000 €.

La volonté de la Ville de réduire l'emploi précaire entraîne une augmentation de 47 000 €. Il s'agit notamment de l'augmentation de la quotité de travail des animateurs binômes en année pleine.

Enfin, le renforcement des effectifs de la police municipale (+3 ETP) impacte également les dépenses de personnel. Ces recrutements permettront aux équipes d'intervenir sur une amplitude horaire plus importante sur l'ensemble des quartiers de la ville afin de répondre au mieux aux préoccupations des habitants en matière de sécurité et de tranquillité.



	BP	Evolution BP/BP
2019	21 774 764,00 €	+0,14 %
2020	22 279 887,00 €	+2,32 %
2021	22 939 439,00 €	+2,96 %
2022	23 506 608,00 €	+2,47 %
2023	25 045 741,00 €	+6,55 %

- **Autres charges de gestion courante**

Ce chapitre regroupe les subventions, les indemnités et frais de mission des élus, les pertes sur créances irrécouvrables ainsi que le déficit du budget annexe qui sera créé en 2023 pour la gestion du centre de santé. Avec le passage à la nomenclature M57, ce chapitre intègre également les subventions exceptionnelles ainsi que les frais liés au PIG (Programme d'Intérêt Général) portant sur de l'aide à la réhabilitation de logements.

Les dépenses de ce chapitre représentent **4 082 584 €** en 2023.

	2019	2020	2021	2022	2023
Subventions aux associations (hors subventions d'équipement)	1 121 545	1 121 545	1 260 974	1 272 034	1 297 534
Participation au CCAS et à l'EHPAD	1 075 000	1 075 000	1 111 200	1 185 000	1 185 000
Participation à l'EPCC	1 094 980	1 094 980	1 099 916	1 101 372	1 001 372
Total	3 291 525	3 291 525	3 472 090	3 558 406	3 483 906

La volonté de la Ville est de proposer un soutien financier qui reste important à destination des associations du territoire. Ainsi, l'enveloppe qui leur est dédiée atteint 1 297 534 € en 2023 (+ 25 500 € par rapport au BP 2022).

Par ailleurs, la subvention accordée au CCAS est maintenue à hauteur de 1 185 000 € en 2023. Elle permettra notamment l'ouverture d'un restaurant solidaire sur la commune ou encore le développement d'outils de communication pour favoriser l'accès au droit en direction des habitants en matière d'aides sociales.

La participation à l'EPCC va quant à elle diminuer de 100 000 € par rapport à 2022. Cet effort sera exceptionnel et limité à l'exercice 2023.

Ce chapitre intègre également une inscription de 50 000 € pour prendre en charge le déficit du futur budget annexe « centre de santé » (ce montant sera précisé à l'occasion de la création de ce budget annexe dans le courant de l'exercice 2023).

- **Charges financières**

Les charges financières correspondent aux dépenses effectuées par la Ville pour s'acquitter des intérêts des emprunts qu'elle a souscrit et pour financer les outils de gestion de sa trésorerie.

Les charges financières sont prévues à hauteur de **199 798 €** en 2023, soit une augmentation de 7,17 % par rapport au BP 2022. Cette hausse s'explique par la souscription de trois nouveaux emprunts en 2022.

	BP	Evolution BP/BP
2019	421 168,00 €	-12,97 %
2020	395 427,00 €	-6,11 %
2021	356 687,00 €	-9,80 %
2022	186 426,00 €	-47,73 %
2023	199 798,00 €	+7,17 %

- **Charges spécifiques**

La nomenclature M57 prévoit que seuls les crédits relatifs aux annulations de titre sur exercices antérieurs sont inscrits au chapitre 67. Pour 2023, le montant prévisionnel est de **8 000 €**. Les autres dépenses qui composaient le chapitre des charges exceptionnelles ont été intégrées au chapitre 65 (autres charges de gestion courante).

- **Les atténuations de produits**

Ce chapitre est principalement composé du versement au titre du FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) qui devrait s'élever à 260 000 € en 2023.

Par ailleurs, la Ville est assujettie au prélèvement SRU pour un manque de logements sociaux à hauteur de 134 000 €. Le prélèvement effectué en 2023 est calculé à partir des dépenses réalisées en 2021.

- **Virement à la section d'investissement et amortissements**

Le virement de la section de fonctionnement à l'investissement est de **2 527 927,67 €** (contre 3 065 785,24 € au BP 2022), soit une baisse de 537 857,57 €.

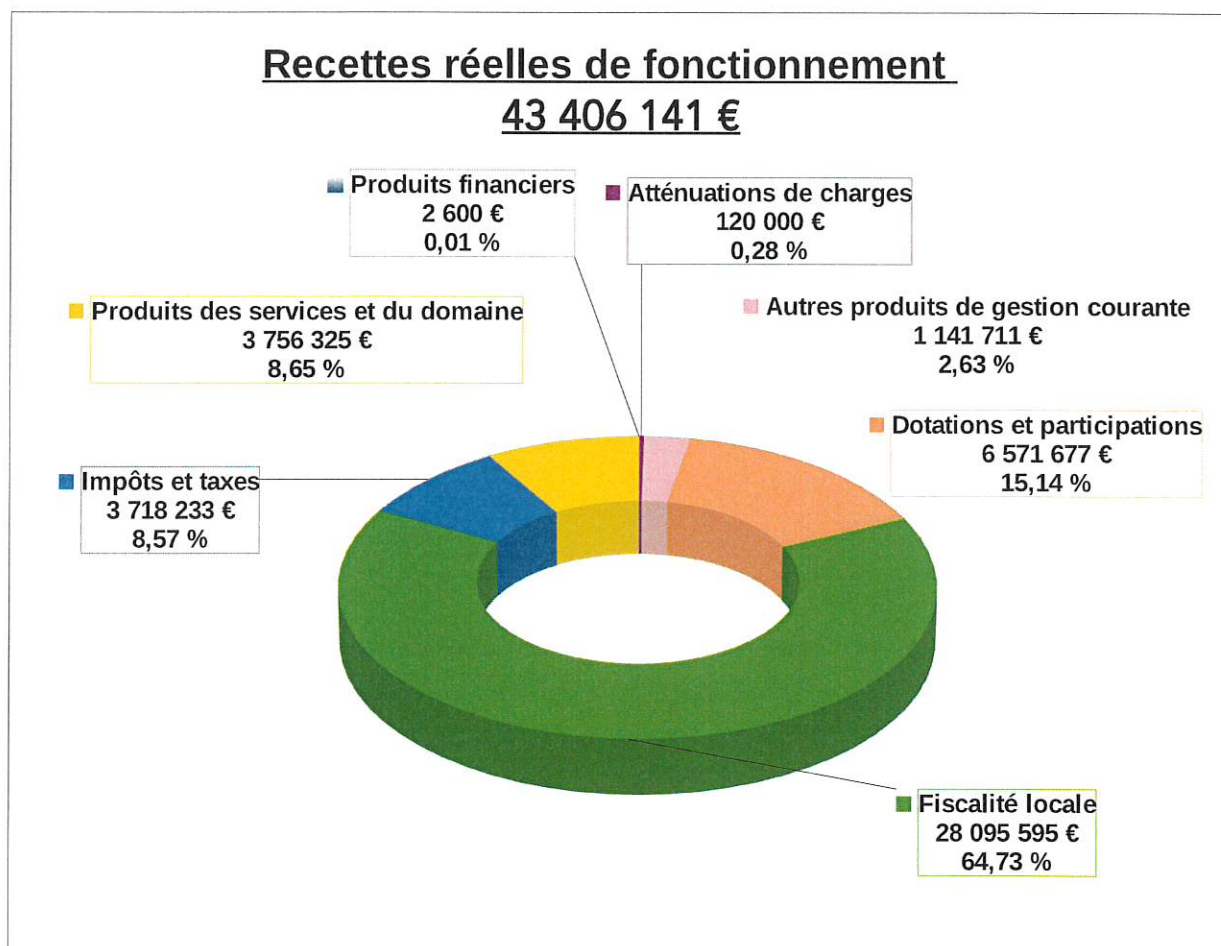
La dotation aux amortissements s'élève à **1 901 633,33 €** (contre 1 669 473,76 € au BP 2022).

B) Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **43 406 141 €**. Elles progressent de 6,37% par rapport au budget primitif de 2022.

Cette augmentation est principalement portée par la fiscalité directe (taxe foncière) via la revalorisation par l'Etat des bases, les taux d'imposition restant constants.

Les recettes d'ordre s'élèvent à 717 595 € soit le même montant que celui inscrit au BP 2022.



- **Les produits du service et du domaine**

Les recettes de ce chapitre correspondent aux recettes générées par l'activité des services communaux et l'exploitation du patrimoine. Elles s'élèvent à **3 756 325 €** contre 4 023 146 € inscrits au BP 2022. On observe donc une baisse de 266 621 € (-6,63%).

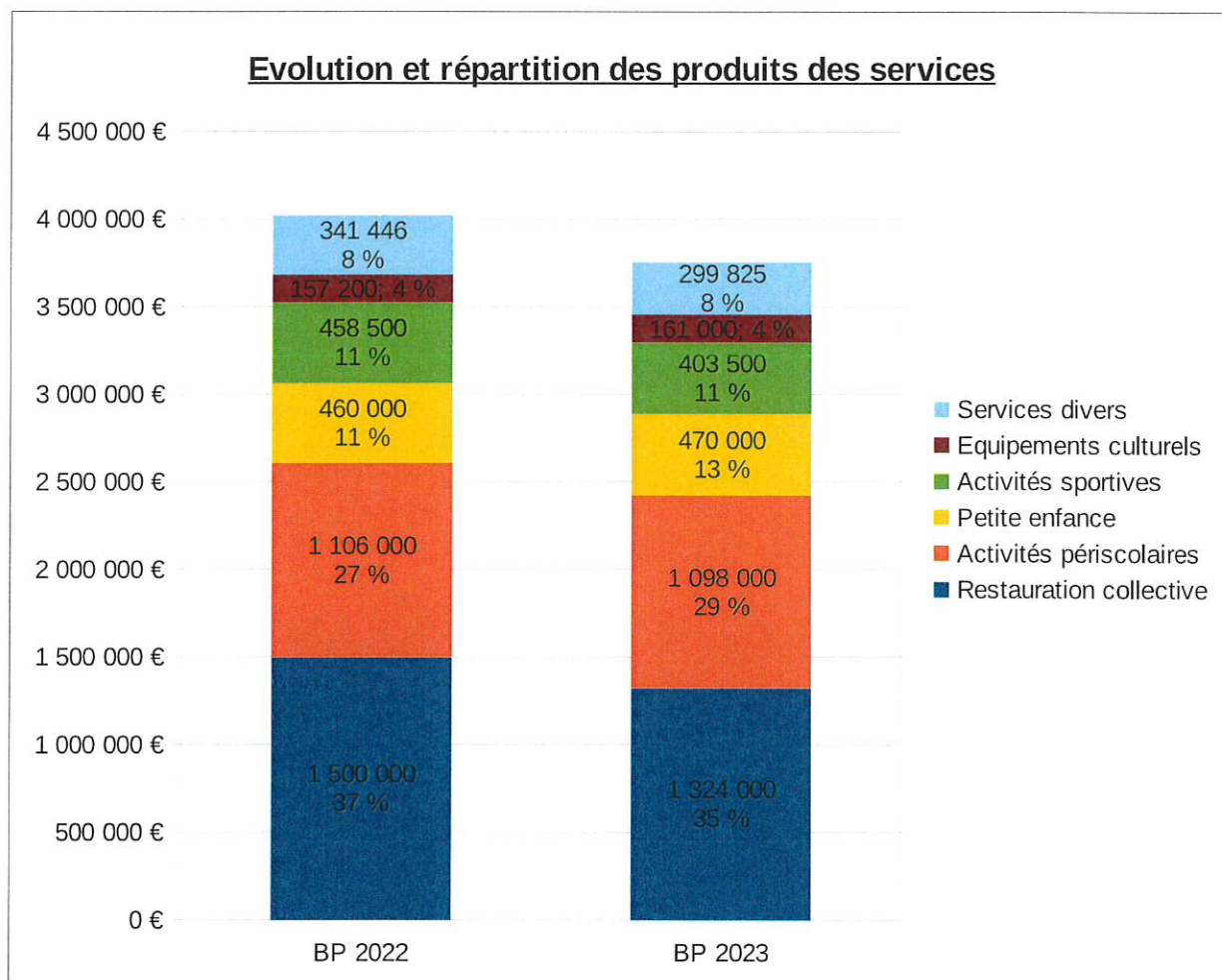
Les produits des services se répartissent notamment de la manière suivante :

- Restauration collective : 1 324 000 € contre 1 500 000 € inscrits au BP 2022 (-11,73%).
- Activités scolaires périscolaires : 1 098 000 € contre 1 106 000 € inscrits au BP 2022 (-0,72%).
- Petite enfance : 470 000 € contre 460 000 € inscrits au BP 2022 (+2,17%).
- Activités sportives (espace aquatique, Ball' en Jall,...) : 403 500 € contre 458 500 € inscrits au BP 2022 (-12%)

- Équipements culturels (Médiathèques, écoles de musique et de danse, Carré des Jalles) : 161 000 € contre 157 200 € inscrits au BP 2022 (+2,42%)

- Autres services divers (concessions cimetières, horodateurs, places du marché, publicité du magazine municipal, refacturation à l'EPCC...) : 299 825 € contre 341 446 € inscrits au BP 2023 (- 12,19%).

Les principales baisses correspondent donc aux recettes de restauration collective ainsi que les recettes des activités sportives (plus particulièrement les recettes issues de l'espace aquatique), pour lesquelles nous constatons une difficulté à revenir aux niveaux de fréquentation d'avant la crise sanitaire.



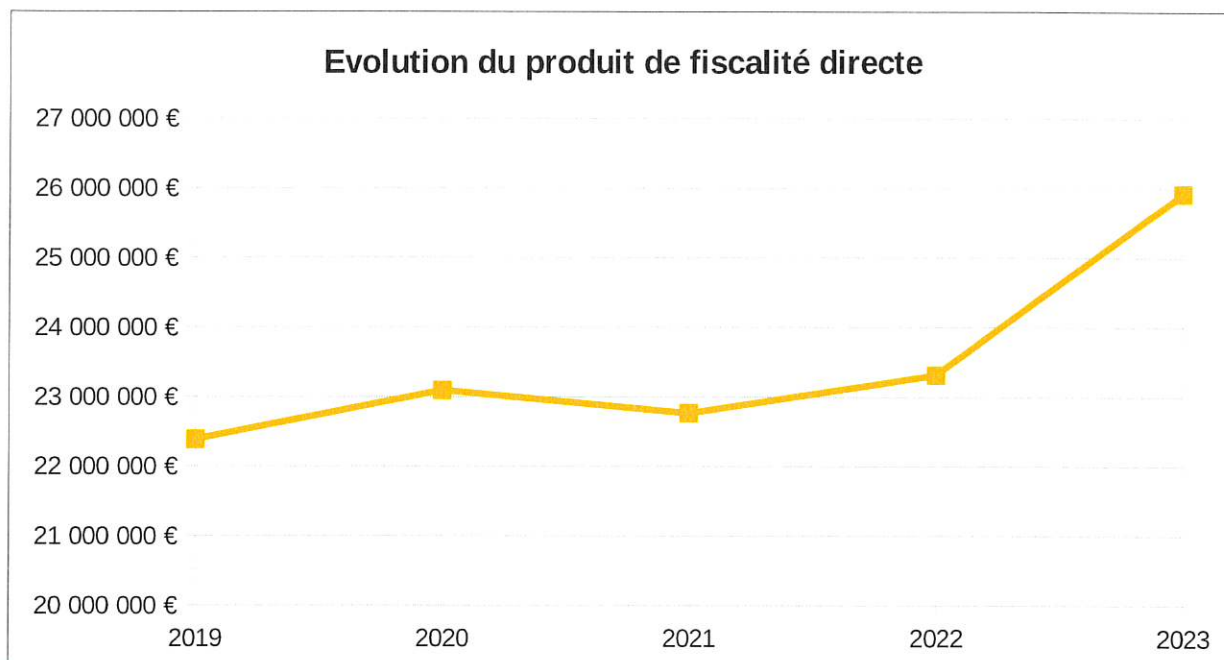
- **Fiscalité locale**

La nomenclature M57 vient scinder l'ancien chapitre 73 de la nomenclature M14 en le décomposant en deux entités :

- Chapitre 73 : Impôts et taxes
- Chapitre 731 : Fiscalité locale

Le produit de la fiscalité directe est inscrit pour un montant de **25 915 595 €** au BP 2023 contre

23 310 710 € au BP 2022. Il est donc en hausse de 2 604 885 €.



Alors que les taux d'imposition restent stables en 2023, cette augmentation entre le BP 2022 et le BP 2023 s'expliquent de plusieurs manières.

Tout d'abord, les recettes de 2022 ont été réajustées de + 918 513 € au Budget supplémentaire de 2022 suite à la notification des bases prévisionnelles qui étaient plus importantes que celles qui étaient attendues.

Par ailleurs, en 2023, la valeur des bases fiscales devrait connaître une forte augmentation car son évolution légale est calculée en fonction de la variation entre l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) enregistré entre novembre 2021 et novembre 2022 (source INSEE). A ce jour celle-ci serait au moins de **+ 6%** et pourrait même atteindre + 7 %.

Quant à la variation physique des bases sur le territoire, estimée à **+ 1,11 %**, elle reste relativement dynamique. Elle comprend principalement les nouveaux logements et locaux professionnels, les extensions et additions de constructions ainsi que les retours à imposition des locaux temporairement exonérés.

Ainsi, le taux d'évolution pris en compte pour le calcul des bases d'imposition est de **+ 7,11 %**.

Les autres taxes prévues au BP 2023 (correspondant à la fiscalité indirecte) atteignent un montant total de 2 180 000 € et se répartissent sur les postes suivants :

- Le produit des droits de mutation : 1 580 000 € (équivalent au montant inscrit au BP 2022).
- La taxe sur l'électricité : 500 000 € (contre 620 000 € inscrits au BP 2022). Cette diminution s'explique par la prévision d'une consommation moins importante de l'électricité sur le territoire. Cette consommation constituant la base de la taxe, la recette sera donc moins élevée.
- La taxe sur la publicité extérieure : 100 000 € (contre 87 000 € inscrits au BP 2022). Cette augmentation s'explique par la non reconduction d'un dégrèvement appliqué en 2022 en faveur des commerçants qui ont été impactés financièrement par la crise sanitaire.

- **Impôts et taxes**

Ce chapitre comptabilise des recettes à hauteur de **3 718 233 €**.

La dotation de solidarité métropolitaine prévisionnelle pour 2023 est estimée à 1 270 000 €. Le montant définitif de cette dotation sera notifiée en fin d'année en fonction des recettes perçues par Bordeaux Métropole.

En l'absence de nouveau transfert de charges, l'attribution de compensation de fonctionnement s'élèvera à 2 446 733 € pour 2023 à l'instar de 2022. Pour rappel, depuis le passage à la taxe professionnelle unique, l'attribution de compensation versée par la Métropole est composée d'une partie en recettes de fonctionnement et d'une partie en dépenses d'investissement.

	2019	2020	2021	2022	2023
Attribution de compensation en fonctionnement	2 494 963	2 446 733	2 446 733	2 446 733	2 446 733
Dotations de solidarité métropolitaine	1 188 285	1 205 000	1 230 719	1 250 000	1 270 000

Une recette de 1500 € est également inscrite sur ce chapitre pour prévoir une demande de dégrèvement sur les impôts payés par la Ville.

- **Produits financiers**

Chaque année, nous inscrivons **2 600 €** dans ce chapitre qui correspondent à la perception de parts sociales.

- **Dotations et participations**

Les recettes de ce chapitre atteignent **6 571 677 €**, soit un montant quasi équivalent à celui inscrit au BP 2022 (6 577 704 €).

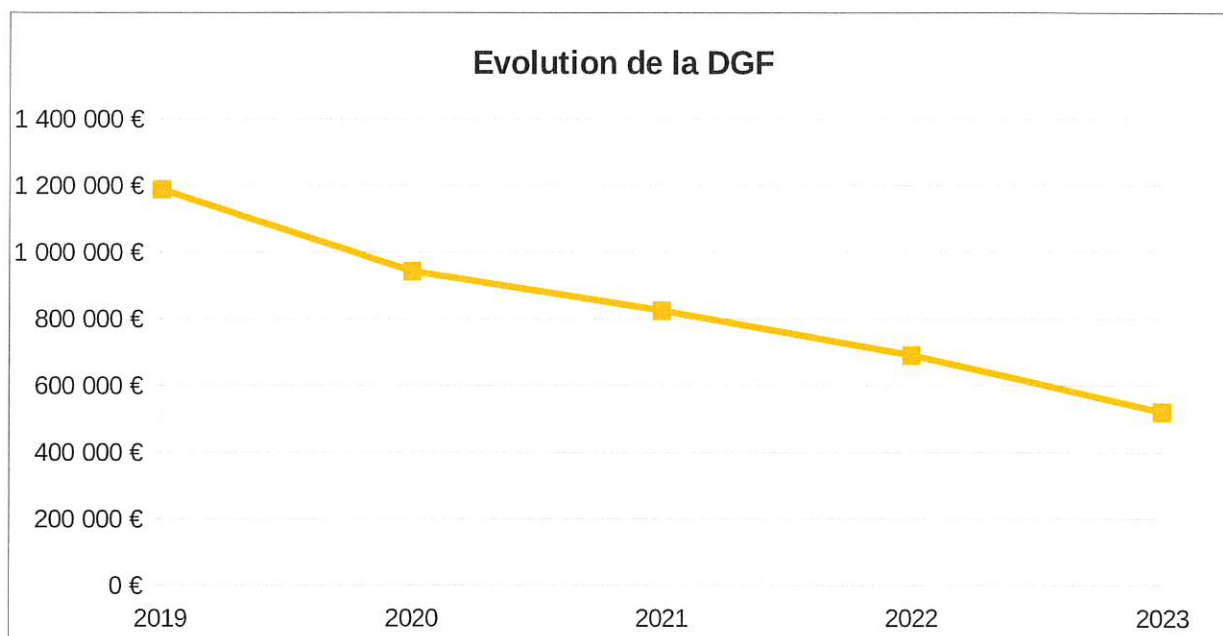
Les allocations compensatrices relatives à la fiscalité directe (taxes foncières) versées par l'État sont estimées à 2 209 079 € (contre 2 096 626 € en 2022).

Concernant la compétence « voirie et propreté », la Ville continue de percevoir un fonds de concours métropolitain annuel dans la mesure où elle exerce en lieu et place, par délégation de Bordeaux Métropole, ces missions. Ce fonds s'élèvera à 1 121 421 comme en 2022.

La contribution de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) au fonctionnement des services de la Ville devrait atteindre 2 384 200 € dans le budget 2023. Cette participation correspond aux sommes perçues pour le soutien aux structures d'accueil de la petite enfance, aux accueils de loisirs et accueils périscolaires, écoles multi-sports, accueil de jeunes ainsi qu'aux aides perçues dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) et au titre des actions en faveur de la parentalité.

Les subventions diverses de fonctionnement (État, Région, Département, Bordeaux Métropole et autres organismes) sont inscrites pour un montant total de 336 315 €.

En 2023, les prévisions sont de nouveau à la baisse concernant la Dotations Globales de Fonctionnement (DGF). Les crédits inscrits s'élèvent ainsi à 520 000 € contre 690 000 € en 2022.



- **Autres produits de gestion courante**

Ce poste, dont le montant s'élève à **1 141 711 €** concerne principalement les loyers correspondant à des locations de bâtiments commerciaux ou d'habitations (178 000 €) ou encore le loyer de l'EHPAD (310 175 €).

On retrouve également le reversement de la délégation de service public relative au Cinéma pour 21 500 €.

Par ailleurs, du fait de la mise en œuvre de la nomenclature M57, les produits exceptionnels ont été en grande partie basculés vers ce chapitre 75 des produits de gestion courante. C'est le cas notamment des recettes perçues par la Ville pour le remboursement de ses sinistres. Ainsi, en raison de l'orage de grêle intervenu en juin dernier, une enveloppe de 540 000 € a été prévue à ce titre sur le BP 2023.

- **Atténuation de charges**

Ce poste comprend les remboursements de frais de personnel et des charges de sécurité sociale pour un montant de **120 000 €**. C'est 5 533 € de plus que ce qui avait été inscrit au BP 2022.

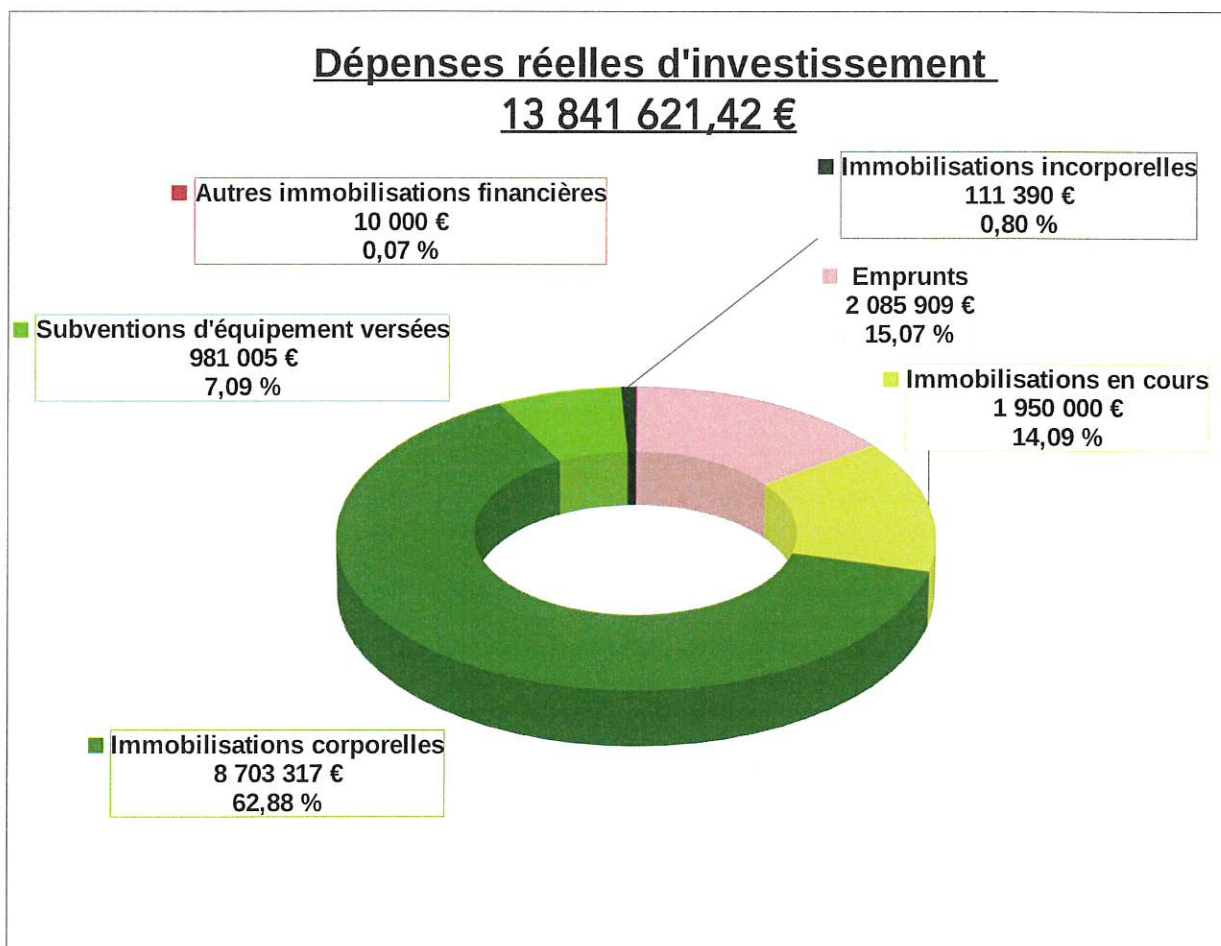
3. La section d'investissement

La section d'investissement du budget principal de la Ville s'équilibre en dépenses et en recettes à **14 729 216 €** (opérations réelles et d'ordre comprises).

A) Les dépenses d'investissement

Les crédits inscrits en dépenses réelles d'investissement sont de **13 841 621,42 €** au BP 2023 (+ 1 773 748,42 € par rapport au BP 2022). Ce programme d'investissement reste ambitieux et s'inscrit dans une perspective pluriannuelle et s'attache tout autant à l'entretien du patrimoine de la Ville, qu'à la réalisation de multiples projets dans les domaines écologique, culturel, sportif, éducatif et de vie quotidienne.

Ces dépenses se décomposent entre les dépenses d'équipement d'un côté (11 745 712,42 €) représentées dans les tons verts dans le graphique ci-dessous et les dépenses financières de l'autre (2 095 909€) représentées dans les tons roses.



- **Les dépenses d'équipement**

Les dépenses d'équipement concernent les chapitres suivants :

- Immobilisations incorporelles (logiciels, études...) : 111 390 € contre 97 720 € au BP 2022.
- Immobilisations corporelles (acquisitions, travaux, entretien et agencement du patrimoine) : 8 703 317,42 € contre 6 364 848 € au BP 2022.
- Immobilisations en cours (travaux de construction) : 1 950 000 € contre 2 325 000 € au BP 2022.
- Subventions d'équipement à verser : 981 005 € contre 946 505 € au BP 2022.

Les dépenses d'équipement sont notamment consacrées aux priorités municipales suivantes :

- La transition écologique : 3 992 568 €.

Les dépenses y afférentes sont regroupées au sein de l'AP/CP Ligne Verte. En 2023, une accélération est portée dans ce domaine d'action. D'une enveloppe prévue initialement à 1,4 millions, la ville a décidé d'accroître l'effort à consacrer à la transition en le portant à 3,9 millions dès 2023. Les premières opérations prévues sont le renforcement du remplacement des éclairages par des ampoules LED sur la voie publique et dans les bâtiments communaux (435 000 €), la plantation d'arbres, végétaux et plantes grimpantes (310 000 €). Le reste de l'enveloppe est affecté à des études et à de nombreux travaux (installation de panneaux photovoltaïques, travaux d'isolation, remplacement des menuiseries, installation de stores dans les écoles...). Par ailleurs, les aménagements en faveur de la « nature en ville » se poursuivront aussi l'année prochaine.

- L'éducation = 1 555 200 €.

Les opérations les plus importantes concernent le plan numérique des écoles (100 000 €), la réhabilitation de l'école élémentaire du groupe scolaire Renée Lacoude (600 000 €) et les travaux de l'école élémentaire Montaigne (400 000 €).

- La Culture et la vie associative = 1 240 000 €.

Cette enveloppe est notamment prévue pour les travaux de réaménagement de la salle Louise Michel (1 000 000 €) et le remplacement du projecteur numérique et du serveur d'une des salles du Cinéma l'Etoile (55 000 €).

- Les Sports = 1 984 500 €.

Les principales opérations concernent la réhabilitation et l'extension de la tribune du stade de Gajac (1 400 000 €), l'installation d'une main courante autour du terrain de rugby de la plaine Monseau (80 000 €), la réfection de la toiture du centre équestre (80 000 €) et les travaux d'accessibilité au niveau de la salle Ariane (100 000 €).

- La petite enfance = 423 000 €

400 000 € de cette enveloppe sont dédiés à la maîtrise d'œuvre de la future Maison de la petite enfance.

A noter aussi l'extension d'une portion supplémentaire au cimetière de Piqués prévu à ce budget.

De même, en direction des familles, 2023 verra l'aménagement d'une belle aire de jeux à Feydit pour 150 000 euros ainsi que l'ouverture du domaine du Thil dans le cadre d'un conventionnement avec Bordeaux Métropole qui vient de l'acquérir.

Par ailleurs, la Ville va procéder à diverses acquisitions pour un montant total de 346 205 € dont 300 000 € qui seront utilisés pour acquérir une parcelle jouxtant la rue Jean Dupérier. Parallèlement, la Ville va également verser 254 000 € de surcharge foncière afin de subventionner des projets de constructions portés par des bailleurs sociaux.

En 2023, certaines des dépenses d'équipement sont regroupées dans les AP/CP (autorisation de programme et crédits de paiement) suivantes:

Libellé de l'AP	CP votés en 2023
Tribunes et vestiaires du stade de Gajac	1 400 000 €
Ligne Verte	3 992 568 €
Plan numérique des écoles	100 000 €

- **Les dépenses financières**

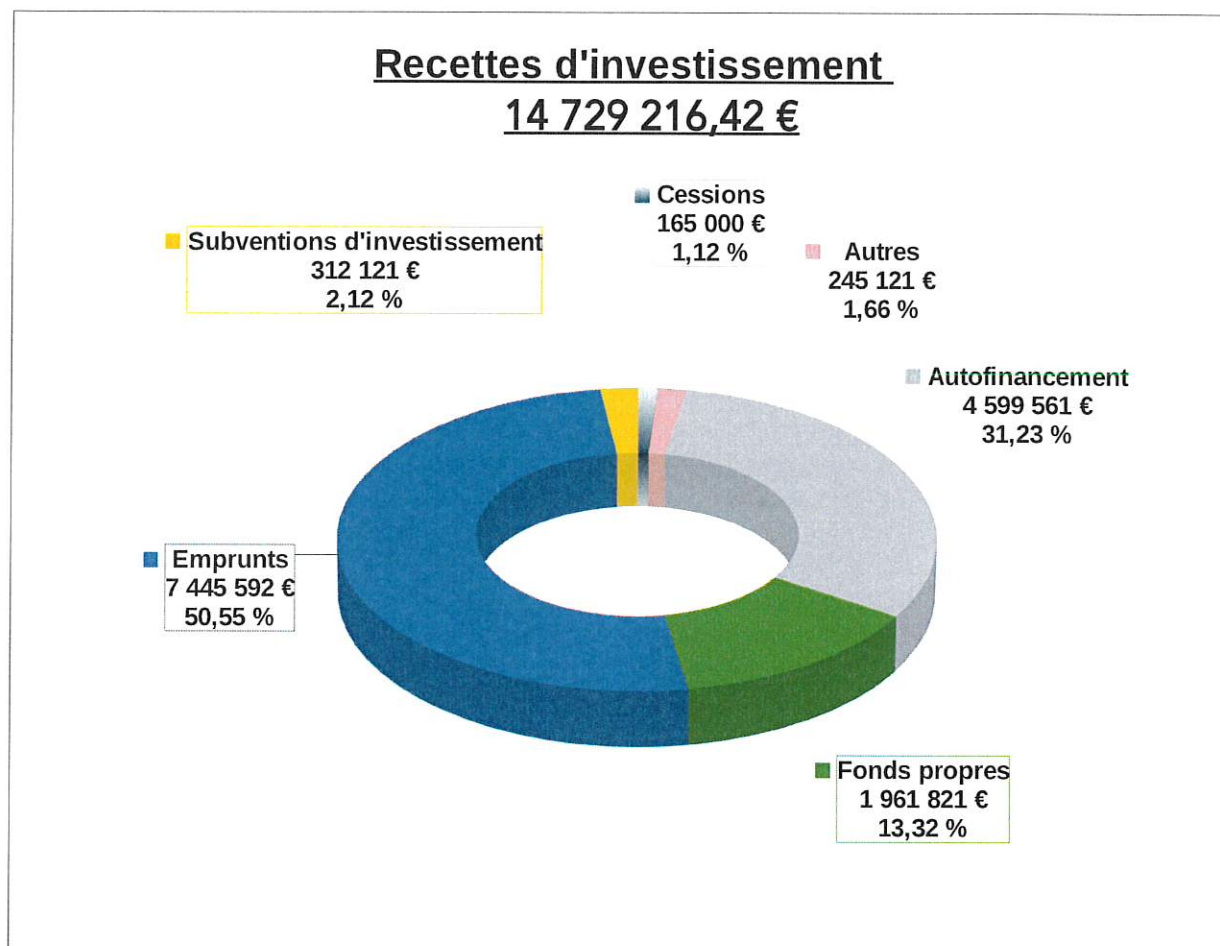
Les dépenses financières sont composées d'un côté par le remboursement du capital de la dette de 2 085 909 € et de l'autre par une enveloppe de 10 000 € dédiée aux prêts d'honneur en faveur des étudiants.

B) Les recettes d'investissement

Le montant total des recettes d'investissement s'élève à **14 729 216,42 €**.

L'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement s'élève à **3 711 966 €**. Quant à l'épargne nette (épargne brute moins le remboursement du capital de la dette), elle s'élève à 1 626 057 €. Cela permet de financer 13,84 % des dépenses d'équipement.

Elles se décomposent de la manière suivante :



- **Les fonds propres :**

Les fonds propres représentent un montant total de 1 961 821 € au BP 2023, répartis ainsi :

- Le produit issu du Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) est prévu à hauteur de 1 481 821 €. Il s'agit de compenser, à taux forfaitaire, la charge de TVA que la Ville a supporté sur ses dépenses réelles d'investissement de l'année N-2.

- Le reversement de Taxe Locale d'Équipement (TLE) de la part de Bordeaux Métropole est estimé à 480 000 € en 2023. Ce reversement se fait sous la forme d'un financement correspondant à 1/7ème du coût des équipements communaux, net du FCTVA et des subventions reçues, situés sur le périmètre des opérations d'aménagement, qui ne seront pas déclarés d'intérêt métropolitain. Pour 2023, la Ville percevra les montants dus sur la base des dépenses éligibles de 2022.

- **Les subventions d'investissement :**

A ce jour, les subventions d'investissement sont connues et prévues à hauteur de 312 121 €. Elles correspondent notamment au Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) pour 84 500 €, à une subvention de la part du Centre National du Cinéma (CNC) pour 60 871 €, à un Fonds de concours de Bordeaux Métropole suite aux intempéries pour 163 750 €.

- **Les cessions :**

En 2023, la cession d'une parcelle (27 rue Henri Martin) est prévue au profit de Domofrance pour un montant de 165 000 €.

- **Autres immobilisations financières :**

Il s'agit du remboursement de l'avance versée par le budget annexe Picot. L'excédent définitif de ce budget annexe sera intégré au budget principal de la Ville lors du budget supplémentaire 2023.

- **Emprunt**

Pour équilibrer le budget 2023, il est prévu un emprunt de 7 445 592 € au BP 2023 contre 8 546 421 € au BP 2022.

Il est à mettre en relation avec le remboursement du capital de la dette qui s'élève à 2 085 909 €. La Ville s'endettera ainsi au plus de 5 359 683 €.

Le ratio de capacité de désendettement (nombre d'années théoriques qu'il faudrait pour que la commune rembourse l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement) disponible au 31 décembre 2023 sera de l'ordre de 8,35 années. C'est donc en dessous du seuil de vigilance de 10 ans fixé par la Cour des Comptes pour les communes.

- **Écritures d'ordre :**

Le virement de la section de fonctionnement est de 2 527 927,67 € et les écritures d'amortissement de 1 901 633,33 €.

Une écriture d'ordre complémentaire concernant les avances sur les marchés publics est inscrite pour 170 000 €.

4. Les budgets annexes

Comme pour le budget principal, les résultats de clôture des budgets annexes de l'exercice 2022 seront intégrés en 2023 lors du vote des budgets supplémentaires correspondant.

Budget annexe du bâtiment à usage commercial

	BP 2022	BP 2023
	INVESTISSEMENT	
Dépenses	5 393,31 €	3 109,47 €
Recettes	5 393,31 €	3 109,47 €
Solde	0,00 €	0,00 €
	FONCTIONNEMENT	
Dépenses	105 000,00 €	107 000,00 €
Recettes	105 000,00 €	107 000,00 €
Solde	0,00 €	0,00 €
	TOTAL	
Dépenses	110 393,31 €	110 109,47 €
Recettes	110 393,31 €	110 109,47 €
Solde	0,00 €	0,00 €

Il concerne essentiellement les loyers de l'îlot 7 et les dépenses d'emprunts y afférent.

Budget annexe des logements sociaux allée Dordins

	BP 2022	BP 2023
	INVESTISSEMENT	
Dépenses	500,00 €	500,00 €
Recettes	500,00 €	500,00 €
Solde	0,00 €	0,00 €
	FONCTIONNEMENT	
Dépenses	7 280,00 €	7 365,00 €
Recettes	7 280,00 €	7 365,00 €
Solde	0,00 €	0,00 €
	TOTAL	
Dépenses	7 780,00 €	7 865,00 €
Recettes	7 780,00 €	7 865,00 €
Solde	0,00 €	0,00 €

Ce budget constate le produit des loyers liés aux trois logements sociaux de l'Allée Dordins.

Budget annexe Picot

	BP 2022	BP 2023
INVESTISSEMENT		
Dépenses	5 000,00 €	225 121,42 €
Recettes	96 082,69 €	225 121,42 €
Solde	91 082,69 €	0,00 €
FONCTIONNEMENT		
Dépenses	101 082,69 €	225 121,42 €
Recettes	261 500,00 €	225 121,42 €
Solde	160 417,31 €	0,00 €
TOTAL		
Dépenses	106 082,69 €	450 242,84 €
Recettes	357 582,69 €	450 242,84 €
Solde	251 500,00 €	0,00 €

Ce budget est constitué en comptabilité de stocks, ce qui a pour conséquence d'accroître les volumes budgétaires par le biais des écritures d'ordre.

Le dernier lot a été vendu durant l'exercice 2022 donc ce budget annexe pourra être clôturé durant l'exercice 2023. Ainsi, l'excédent dégagé par ce budget pourra être intégré au budget principal.

Budget annexe Production d'énergie

	BP 2022	BP 2023
INVESTISSEMENT		
Dépenses	54 907,73 €	54 907,73 €
Recettes	54 907,73 €	54 907,73 €
Solde	0,00 €	0,00 €
FONCTIONNEMENT		
Dépenses	107 407,47 €	107 407,47 €
Recettes	107 407,47 €	107 407,47 €
Solde	0,00 €	0,00 €
TOTAL		
Dépenses	162 315,20 €	162 315,20 €
Recettes	162 315,20 €	162 315,20 €
Solde	0,00 €	0,00 €

Les recettes de fonctionnement de ce budget annexe correspondent aux produits de vente de l'électricité produite grâce aux installations photovoltaïques.
L'excédent dégagé en 2022 sera reversé au budget principal lors du budget supplémentaire 2023.

→ Un nouveau budget annexe sera créé en cours d'exercice 2023. Il sera consacré à la gestion du futur centre de santé.

BALANCE DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2023 - Hors Centre de santé

V8									
Fonctionnement									
Dépenses	BP 2022	BP 2023 demandé	Evolution / Budget 2022	Recettes	BP 2022	BP 2023	Evolution / Budget 2022		
Dép. de Personnel	23 506 608	25 045 741	+6,55%	Recettes des services	4 022 946	3 756 325	- 6,63%		
Dép courantes	8 486 196	9 947 752	+17,22%	Recettes fiscales	29 295 943	31 813 828	+ 8,59%		
Autres dép courantes (subv.)	4 028 401	4 082 584	+1,35%	Dotations et participations	6 577 704	6 571 677	- 0,09%		
Dépenses financières	186 426	199 798	+7,17%	Prod. gestion courante (loyers)	632 635	1 141 711	+80,47%		
Dép. exceptionnelles	23 500	8 000	-65,96%	Prod. financiers exceptionnels	162 600	2 600	- 98,40%		
Autres (atténuations de produits, dép. imprévues)	557 500	410 300	-26,40%	Atténuations de charges	114 467	120 000	+ 4,83%		
Total	36 788 631	39 694 175	+7,90%	Total	40 806 295	43 406 141	+ 6,37%		
Solde de la section de fonctionnement (A)									
BP 2023 : 3 711 966				BP 2023 CIBLE : 3 778 651					
				hors recettes except.					
				3 709 386					

Investissement									
Dépenses	BP 2022	BP 2023 demandé	Evolution / Budget 2022	Recettes	BP 2022	BP 2023	Evolution / Budget 2022		
ST	9 950 000	9 363 156	-5,90%						
Informatique	344 045	305 224	-11,28%						
Cuisine	97 500	35 500	-63,59%	Fonds propres (dont FCTVA) et subventions	1 717 664	2 499 063	+45,49%		
autres	253 918	716 622	+182,23%						
Total	10 645 463	10 420 502	-2,11%	Cessions immob ^s	8 640	165 000	+1766,52%		
Acquisitions et surcharges foncières	599 105	600 705	+0,27%	Autofinancement					
Attribution de compensation	667 595	667 595	+0,00%	Emprunt	8 546 421	7 445 592	-12,88%		
Dép. financières (Emprunt et prêt CRAMA)	2 300 000	2 052 109	-10,78%	Autres rec (dont remboursement)	22 284	20 000	-10,25%		
Autres dép (dont avances aux Budgets)	100 710	100 710	+0,00%	Total	10 295 209	10 129 655	-1,67%		
Total	14 312 873	13 841 621	-3,29%						
Financement nécessaire (B)									
-3 711 966									



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DG22_148
Date de la décision :	2022-12-15 00:00:00+01
Objet :	PROJET DE BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2023. BUDGET PRINCIPAL. ADOPTION
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1.2 - délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation de résultats, approbation du compte de gestion)
Identifiant unique :	033-213304496-20221215-DG22_148-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-213304496-20221215-DG22_148-DE-1-1_0.xml	text/xml	937
Nom original :		
DG22_148.pdf	application/pdf	6285081
Nom métier :		
99_DE-033-213304496-20221215-DG22_148-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	6285081

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	19 décembre 2022 à 09h47min12s	Dépôt initial
En attente de transmission	19 décembre 2022 à 09h47min15s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	19 décembre 2022 à 09h47min20s	Transmis au MI
Acquittement reçu	19 décembre 2022 à 09h47min27s	Reçu par le MI le 2022-12-19